



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

CF: 3049

Nom de l'établissement : UNI-Seujet

Adresse de l'établissement: Quai du Seujet 12-14, 1201 Genève

Date dernière mise à jour: 03.11.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarques	Année du diagnostic
					2021

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département des finances

Office des bâtiments

Direction Ingénierie et Energie

La présente notice est destinée à l'information des intéressés. Les travaux de dessin et de montage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.